**Assemblée générale du 29 juin 2022**

1. Nomination du nouveau réviseur

Il est proposé à l’Assemblée générale d’approuver, pour un terme venant à échéance en juin 2025, la nomination de la société Callens, Pirenne, Theunissen, en qualité de réviseur. Les émoluments ont été fixés comme suit :

* 4.250 € htva/an pour l’audit annuel des comptes ;
* 90 € htva – taux horaire en cas de prestations supplémentaires non reprises dans les missions décrites dans le CSC ;

\*\*\*\*\*